



05 Dix ans de mécénat 2003 – 2013

septembre
2013

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Il se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une oeuvre d'intérêt général revêtant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifique françaises. À l'occasion du 10^e anniversaire de la loi n° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, La Poste s'associe à cet événement en émettant un timbre-poste.

INFOS TECHNIQUES

Conception graphique : Sarah Lazarevic

Impression : héliogravure

Couleurs : quadrichromie

Format : vertical 30 x 40,85 mm

Présentation : 42 timbres à la feuille

Valeur faciale : 0,63 €

Tirage : 1 000 000 ex

TAD

conçu par

Corinne Salvi



11 13 029



Timbre dévoilé le 5 septembre 2013

INFOS PRATIQUES

Vente anticipée Premier Jour

A Paris

Le jeudi **5 septembre 2013** de 10h à 18h au Carré d'Encre, 13bis rue des Mathurins, 75009 Paris.

Vente générale

Dans certains bureaux de poste à partir du **9 septembre 2013**, au Carré d'Encre, par correspondance à Phil@poste, service clients et sur le site Internet www.laposte.fr